



DÉCEMBRE 2000	
<u>Les services-conseils essentiels à votre réussite!</u> <u>Grandes cultures</u>	<u>Acériculture: un nouveau service indispensable</u>
<u>Concours du PATBQ</u>	<u>Subir ou agir?</u>
<u>Journées d'information en acériculture 2001</u>	<u>Brigitte Parent: agricultrice entrepreneure de l'année</u>
<u>Réseau d'essais dans le maïs fourrager: invitation</u>	<u>Les odeurs et la cohabitation, un mélange à surveiller</u>
<u>Le dossier des cours d'eau, comment s'y retrouver?</u>	<u>Les marchés publics en Ontario</u>
<u>Échéancier automne 2000: êtes-vous concernés?</u>	<u>Le confort des vaches laitières</u>
<u>Trouvaille de bergerie</u>	
Accueil vision	



vos commentaires



Les services-conseils essentiels à votre réussite !

Jean-Noël Couture, agronome, conseiller régional en grandes cultures

Lanciné Bamba, agronome, responsable de la promotion et du développement des services-conseils

Le domaine des grandes cultures est en pleine effervescence en Chaudière-Appalaches. La libéralisation des marchés, la spécialisation des exploitations tant de productions animales que végétales, le contexte réglementaire en agroenvironnement et l'apparition de produits issus des biotechnologies sont autant de facteurs qui concourent à rehausser le niveau de compétitivité, d'où le besoin de services-conseils de plus en plus spécialisés et de haut niveau.

SUR LE PLAN TECHNIQUE

Même si le nombre d'exploitations agricoles déclarant les grandes cultures comme principal revenu n'est pas très important, soit 106 fermes sur 5575, il demeure que la majorité en produisent. En réalité, les grandes cultures occupent 198 000 hectares en Chaudière-Appalaches, soit 11% des superficies de la province. Bon an mal an, les grandes cultures injectent plus de 100 millions de dollars dans l'économie régionale.

Les productions végétales se diversifient. Les cultures annuelles telles que le maïs, le canola, le soya et les céréales à paille de même que des cultures d'introduction plus récente, telles que le lin ou le tournesol, rognent peu à peu des superficies autrefois occupées par les pâturages ou les prairies. Afin de profiter des bienfaits d'une telle diversification, l'importance d'un bon plan de culture et de rotation n'a donc jamais été aussi marquée.

Les cultures s'intensifient. Les nouveaux cultivars ou hybrides, issus ou non des biotechnologies, ont des potentiels de rendement de plus en plus élevés. Les techniques de production et de protection des cultures se raffinent constamment et nécessitent des connaissances approfondies pour en retirer les bénéfices attendus. On doit aussi s'assurer que ces techniques sont bien adaptées à notre région; une technologie peut être très bénéfique dans certains types de sols ou sous certaines conditions climatiques mais s'avérer un échec dans d'autres.

La réglementation agroenvironnementale adoptée en 1997 et souvent modifiée depuis a beaucoup influencé le domaine de la fertilisation, qui est devenu beaucoup plus complexe. La majorité des exploitations ont fait ou devront faire appel à des conseillers spécialisés pour se doter d'un plan agroenvironnemental de fertilisation. Plusieurs fermes en situation de surplus de fumiers devront aussi se doter de contrats de prise en charge (pour plus d'information sur la prise en charge, vous pouvez contacter votre centre de service du MAPAQ).

Jadis, la majorité des services-conseils étaient fournis aux producteurs et productrices agricoles par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et par les commerces fournisseurs d'intrants agricoles. En raison des besoins croissants du milieu et de la réduction du personnel au MAPAQ, de nouveaux intervenants sont

apparus en région: un organisme de gestion des fumiers (Fertior) et dix clubs-conseils en agroenvironnement.

Tous ces intervenants ont leur place sur l'échiquier des services-conseils. Le tableau ci-joint, sans être exhaustif, illustre leurs principaux champs d'intervention en grandes cultures. À noter que certains d'entre eux offrent des services qui ne se limitent pas aux grandes cultures.

LES INTERVENANTS EN GRANDES CULTURES

Intervenants	Principaux champs d'intervention privilégiés en grandes cultures
MAPAQ	<ul style="list-style-type: none"> ● Innovation technologique: essais de nouvelles cultures, de pratiques culturales ou de fertilisation Transfert technologique: démonstrations et réunions d'information Conseils individuels: diagnostics d'entreprises ou de techniques, orientation et conseils dans les nouvelles cultures, les rotations, les problèmes de sols, etc.
Clubs-conseils en agroenvironnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Services-conseils structurés, individuels et de groupe, à leurs membres, dans les 4 axes suivants: <ul style="list-style-type: none"> Fertilisation et fertilité des sol, dont le plan agroenvironnemental de fertilisation Gestion des ennemis de cultures (dépistage, contrôle mécanique et/ou chimique) Pratiques agricoles favorisant la conservation des sols et de l'eau Mesures de protection des cours d'eau
Fertior	<ul style="list-style-type: none"> ● Plan agroenvironnemental de fertilisation
Fournisseurs d'intrants	<ul style="list-style-type: none"> ● Recommandation/vente/distribution d'intrants ● Informations techniques sur les produits et conditions d'utilisation

DES CAS CONCRETS

Les conseillers en grandes cultures du Ministère consacrent une bonne partie de leurs efforts en innovation et transfert technologique, une forme de services-conseils de plus en plus reconnue comme étant capitale pour l'essor de l'agriculture régionale.

Compte tenu des surplus de fourrages, beaucoup de producteurs et productrices cherchent à rentabiliser des superficies rendues disponibles alors que d'autres désirent augmenter leur autosuffisance en grains. Dans ce contexte, la mise à l'essai de nouvelles cultures est devenue une priorité des conseillers du MAPAQ. Mais avant de se lancer tête baissée dans toutes sortes d'essais en grands champs, il fallait logiquement d'abord identifier les cultures pour lesquelles existe un débouché économiquement intéressant. En février 2000, des commerçants et hommes d'affaires québécois sont venus présenter à quelque 200 producteurs et productrices de la région, réunis à Saint-Henri, les diverses récoltes qu'ils

sont intéressés à acheter. Une dizaine de créneaux ont ainsi pu être identifiés.

En collaboration avec l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), Louis Robert, agronome au centre de service de Sainte-Marie (MAPAQ) a ensuite établi, au printemps et à l'automne 2000, des parcelles de lentilles, lin graine, lupin, pois secs, soya (alimentations animale et humaine) et céréales d'automne (blé, seigle, triticale). Plus d'une centaine de producteurs, productrices et intervenants sont venus visiter les parcelles au cours de la journée de démonstrations, tenue à la Station de recherche de l'IRDA située à Saint-Lambert-de-Lauzon. La plupart de ces cultures étaient en même temps à l'essai dans des entreprises, sur de petites surfaces, pour permettre un meilleur constat.

Yves Blouin, de Saint-Vallier, et Martin Ruel, de Saint-Charles, ont ainsi expérimenté les cultures de lupin et lentilles, assistés par Pierre Ayotte, conseiller au Centre de service de Saint-Charles. Pour deux cultures qui leur étaient pratiquement inconnues au printemps, ils se disent agréablement surpris des résultats et entendent poursuivre en 2001, sur une plus grande superficie.

Entre-temps, les contacts avec les acheteurs auront été maintenus, et une rencontre entre les producteurs, acheteurs, conseillers et chercheurs en novembre a d'ailleurs jeté les balises d'un réseau structuré d'entreprises pour 2001.

De son côté, Denis Fortier, de la Ferme Arclade à Saint-Malachie, a réalisé avec succès une récolte de soya en semis direct, sur retour de maïs. Conseillé par Jeannot Rodrigue, du Centre de service de Lac-Etchemin, ce producteur d'avant-garde voit dans le soya une excellente culture pour sa rotation, mais aussi une façon d'accroître son autonomie et de réduire considérablement ses coûts en alimentation. Avec un rendement de 2,5 tonnes/hectare dans une zone où le soya est véritablement une nouvelle culture, ce grand champ n'avait cette année rien à envier au soya des régions plus chaudes. Le semis direct peut par ailleurs ouvrir de nouvelles possibilités pour nombre de producteurs et productrices aux prises avec des sols pierreux.

vos commentaires

© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-03-21



Bibliothèque nationale
du Québec

COLLECTION DES PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES du gouvernement du Québec

Lien externe à la publication

Vous avez sélectionné un lien pointant vers une ressource externe à la publication. Pour accéder aux liens externes utilisez directement le site de l'éditeur



Acériculture : un nouveau service indispensable

Jacques Olivier, directeur régional

Grande nouveauté pour les entreprises acéricoles de la région: le Comité MAPAQ-UPA sur les services-conseils de la Chaudière-Appalaches lance le service «Diagnostic et suivi des recommandations en acériculture». Disponible dès maintenant, ce service-conseil innovateur permet aux acériculteurs et acéricultrices de la région qui sont enregistrés au MAPAQ de mieux connaître la situation de leur érablière, ainsi que d'en améliorer la gestion et le rendement.

Le service «Diagnostic et suivi des recommandations en acériculture» est accessible auprès des huit centres de service du MAPAQ de la Chaudière-Appalaches. La marche à suivre pour l'entreprise désirant y adhérer s'avère fort simple: elle n'a qu'à communiquer avec son centre de service, qui transfère le dossier à un expert-conseil agréé par le Comité MAPAQ-UPA sur les services-conseils. Ce conseiller spécialisé en acériculture contacte alors la ferme pour fixer les modalités d'une première rencontre.

Chaque entreprise qui se prévaut du nouveau programme bénéficie en fait de trois visites d'une personne-ressource directement à l'érablière. Cet intervenant commence par établir un diagnostic au sujet d'un ou plusieurs aspects choisis au préalable par les propriétaires de la ferme visitée. Après avoir analysé les données et les observations recueillies, il formule une série de recommandations écrites qu'il présente en personne aux responsables de l'érablière. Ces derniers reçoivent un peu plus tard une dernière visite du conseiller, qui mesure alors l'application des recommandations effectuées et évalue certains indicateurs de rendement.

UN SERVICE UTILE ET ABORDABLE

Le nouveau service offert se distingue par sa facilité d'exécution, sa simplicité et son aspect personnalisé. De plus, ses coûts d'utilisation s'avèrent plus que concurrentiels, puisque le MAPAQ peut retourner à chaque entreprise qui sollicite le service 50% des frais encourus, jusqu'à concurrence de 500\$ par année financière. Il s'agit là d'une occasion en or de profiter d'une expertise-conseil de qualité professionnelle pour une fraction du prix habituel, d'autant plus que les tarifs de base, avant remboursement, se comparent avantageusement à la fourchette appliquée en milieu syndical ou gouvernemental.

Le nouveau service «Diagnostic et suivi des recommandations en acériculture» a été mis en place à

l'initiative du Comité MAPAQ-UPA sur les services-conseils de la Chaudière-Appalaches, avec l'approbation des deux clubs d'encadrement acéricole de la région. Un important besoin de service-conseil renouvelé a en effet été identifié pour cette production, et le service lancé permettra hors de tout doute de répondre à cette nécessité. L'utilité et la convivialité du nouveau programme sont évidentes; aux entreprises acéricoles d'en profiter!

vos commentaires



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-03-21



Concours du PATBQ

Denis Brouillard, agronome, conseiller en développement des productions animales

Les producteurs de veaux d'embouche ont leurs méritas, comme les artistes ont leurs Félix ou d'autres prix. Le personnel du MAPAQ récompense encore cette année les producteurs qui ont obtenu les meilleures performances du PATBQ en Chaudière-Appalaches.

Le Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) en est encore à ses premières années. Il a succédé au Programme d'évaluation génétique (PEG). Le MAPAQ a mis beaucoup de temps et d'efforts pour faire du PATBQ un outil valable et efficace aidant les producteurs à connaître davantage chaque bête et à mieux sélectionner. Le PATBQ existe pour aider à rentabiliser les fermes.

Critères du Méritas

Tous les éleveurs ayant contrôlé l'ensemble de leur troupeau au PATBQ sont admissibles aux méritas. L'équipe bœuf du MAPAQ a choisi cinq critères pour comparer les performances des éleveurs participants: intervalle moyen de vêlages, mortalité avant sevrage, poids moyen réel au sevrage, gain moyen corrigé au sevrage et âge au sevrage. Pour tous ces critères, le maximum de points qui peut être obtenu est 20. Le tableau ci-joint précise les résultats permettant d'obtenir le maximum de points.

Il est difficile d'obtenir le maximum de points pour chaque critère, et il est encore plus ardu d'obtenir tous les points possibles. Cependant, tout entrepreneur se donne normalement des défis; l'avantage de cette pratique, c'est de savoir où l'on s'en va. Relever complètement ces défis dépend de plusieurs facteurs qu'on ne contrôle pas tous; mais on a du mérite quand on a au moins fait tous les efforts nécessaires.

Les gagnants régionaux

Cette année, nous avons repensé le concours et divisé celui-ci en deux catégories, la première pour les entreprises de 40 vaches et plus et la deuxième pour les fermes de 39 vaches et moins. Pour chacune de ces catégories, on a déterminé les trois entreprises ayant obtenu les meilleurs pointages au concours.

Les gagnants sont donc les suivants. Les deux premiers prix de 300\$ ont été décernés à monsieur Émilien Dumas de Thetford Mines (39 vaches et moins) et à la Ferme Sylvain Giguère de Sainte-Aurélie (40 vaches et plus). Les deuxièmes prix, de 200\$ chacun, sont revenus à la Ferme Gabriel Lacasse et Ginette Ferland

senc de Saint-Henri (39 vaches et moins) et à monsieur J.-P. Quirion de Saint-Honoré (40 têtes et plus). Enfin, les troisièmes prix de 100\$ ont été attribués à monsieur André Breton de Saint-Anselme (39 vaches et moins) et à monsieur Jacques Rodrigue de Saint-Simon-les-Mines (40 vaches et plus). Ces gagnants se sont vu offrir, en plus de ces montants d'argent, une adhésion gratuite pour un an au PATBQ.

D'autres entreprises se sont aussi distinguées sur les territoires de chaque centre de service, et elles ne se retrouvent pas nécessairement parmi les six entreprises mentionnées précédemment. Elles reçoivent également une adhésion gratuite d'un an pour souligner leur premier rang au niveau local. Ces gagnants sont: Ferme Pouliot et Corriveau de Saint-Philémon, monsieur Serge Ouellet de Cap-Saint-Ignace, Ferme Réal et François Poirier de Sainte-Agathe et Ferme Marian de Sainte-Marie.

Tous ces prix sont décernés par la Direction régionale du MAPAQ de la Chaudière-Appalaches. Nous croyons fermement en la valeur et l'utilité du PATBQ et par ces méritas, nous en faisons la promotion de façon concrète. Tous les éleveurs mentionnés précédemment doivent être fiers du succès obtenu. L'équipe bœuf du MAPAQ est aussi fière de vous tous.

Nous profitons de l'occasion pour saluer tous les autres producteurs qui ont adhéré au PATBQ et qui en profitent régulièrement. Vous êtes aussi des gagnants au quotidien lorsque vous utilisez les rapports produits pour sélectionner judicieusement les sujets les plus valables. C'est certainement un élément important de la rentabilité de votre ferme.

Critère	Résultat nécessaire pour obtenir le maximum de 20 points
1. Intervalle moyen de vêlages	Intervalle de 361 jours et moins
2. Mortalité avant sevrage	Mortalité égale à 0
3. Poids moyen réel au sevrage	700 livres et plus
4. Gain moyen corrigé au sevrage	2,7 livres par jour et plus
5. Âge moyen au sevrage	257 jours et plus

Collaboration: Bertrand Leclerc, technicien agricole

vos commentaires

Mise à jour: 2001-03-21



Subir ou agir ?

Benoît Duchesne, agronome, Équipe «production laitière»

La population et les intervenants socioéconomiques de la région doivent être conscients du fait que la production laitière génère de fortes retombées économiques. Il faudra pour ce faire introduire une politique de développement du territoire qui tiendra compte de la place importante qu'occupe cette production.

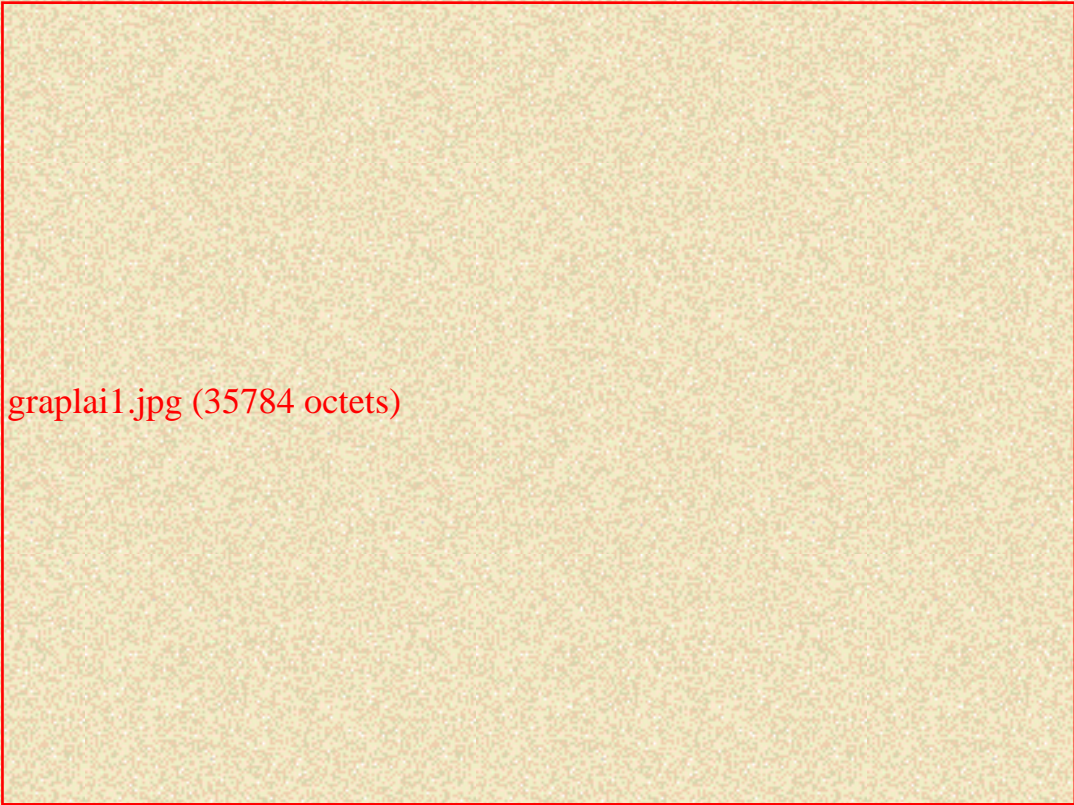
La production laitière dans la Chaudière-Appalaches n'est pas homogène: chacune des MRC possède ses caractéristiques propres. Année après année, le nombre de fermes laitières diminue. La taille des entreprises actuelles et l'importance des capitaux nécessaires, notamment en raison des prix des terres et du quota, rendent difficile le transfert des entreprises laitières et poussent au démantèlement. Cette tendance a des conséquences néfastes non seulement sur l'industrie laitière, mais également sur la vitalité économique et sociale des municipalités et des secteurs touchés.

SITUATION ACTUELLE

Un groupe de travail du MAPAQ a posé un diagnostic sur la situation de la production laitière en Chaudière-Appalaches, pour mieux cibler les actions à privilégier. Le rapport de cette étude signale les faits suivants:

- En 1997, les 2141 entreprises laitières de la région ont généré un chiffre d'affaires de 385 millions \$.
- De ces fermes, 39% ont un revenu brut global inférieur à 125 000\$; ce pourcentage est plus élevé dans le secteur sud de la région.
- Près de 25% des entreprises ont un quota inférieur à 15 kg/jour de matières grasses (m.g.). Aussi, 16% des entreprises ont un quota de 35 kg/jour et plus (voir figure 1).

FIGURE 1



graplai1.jpg (35784 octets)

- Malgré une baisse de 7,4% du nombre d'entreprises au cours des dernières années (1994-1998), il y a eu une augmentation de 8,5% du quota laitier régional (voir figure 3).

FIGURE 2



graplai2.jpg (41794 octets)

- Les petites fermes manifestent cependant peu d'intérêt à acquérir du quota, alors que les grosses entreprises accaparent une forte proportion des quotas mis en vente.
- La pression pour un environnement de qualité peut engendrer des contraintes au développement des entreprises.
- Il y a fort à parier que dans 10 ans, une ferme sur quatre ne sera plus en production; comment les autres devront-elles évoluer pour absorber cette part de marché théoriquement disponible? À titre d'exemple, pour le territoire du Centre de service du MAPAQ de Saint-Georges, le nombre d'entreprises est passé de 252 en 1997 à 198 en 2000.
- Près de 55% des troupeaux laitiers se retrouvent dans les MRC de Bellechasse, Lotbinière et La Nouvelle-Beauce (voir figure 2).
- Le troupeau laitier moyen est un des plus petits au Québec (39 vaches).
- Certaines parties du territoire seront plus touchées; comment assurer le maintien du tissu rural dans la zone des Appalaches?

À la lecture de ces données, on s'aperçoit que les entreprises les plus souples, fortes techniquement et rentables continuent à se développer, alors que les autres stagnent ou disparaissent. **Le défi est grand. L'important, c'est de constater que l'expansion n'est pas pour toutes les fermes et qu'il y a de la place pour celles qui sont satisfaites de leur taille actuelle.** Cependant, la diminution du nombre de fermes est bien réelle et laisse automatiquement une part de marché disponible pour celles qui restent. Pour l'instant, il nous semble très important de mettre l'énergie pour conserver les acquis de cette production afin de favoriser le maintien du tissu rural. En effet, tout le monde doit être conscient que la production laitière génère de fortes retombées économiques.

FIGURE 3



graplai3.jpg (37018 octets)

ACTIONS DU MAPAQ

À la suite de ce diagnostic, le groupe de travail a ciblé des interventions à privilégier dans le but de créer des «conditions gagnantes» assurant la pérennité des entreprises laitières:

- Suivi technico-économique des 0 – 5 ans.
- Consolidation des entreprises situées dans les zones dévitalisées ou déstructurées.
- Encadrement des entreprises en difficulté financière.
- Soutien du développement et de la transférabilité des fermes laitières dont le quota est inférieur à 25 kg/jour.
- Vulgarisation des principes de gestion et d'économie, afin d'augmenter la compétitivité des entreprises.

D'autres interrogations s'avèrent pertinentes quand on sait que la qualité de vie d'une région passe obligatoirement par la préservation et l'amélioration de ses acquis. Certaines questions sont très légitimes: «Peut-on intervenir efficacement pour éviter le démantèlement de certaines zones?», ou encore «Est-ce que la production laitière peut encore être un levier de développement rural?»

Ce qui est paradoxal, c'est le prix à payer pour un développement non contrôlé. On investit toujours davantage dans certaines municipalités en surplus de fumier pour corriger, à juste titre, certains problèmes criants pour l'agroenvironnement. Ainsi, on injecte des millions, par exemple, pour construire une multitude de fosses à lisier et créer une usine de traitement de fumier, tandis qu'à l'autre bout du territoire, on a de la difficulté à mettre en place une série de programmes qui permettraient d'assurer la croissance et la survie des fermes familiales.

La production laitière, qui occupe une place importante dans l'économie régionale, est l'une des industries les mieux réparties sur le territoire. Cela est particulièrement vrai dans les milieux ruraux, où cette activité prend racine. Il est primordial d'élaborer une politique de développement du territoire et d'exiger du milieu socioéconomique qu'il manifeste concrètement son attachement aux MRC en voie de dévitalisation, en faisant connaître sa vision du développement et en fournissant les outils nécessaires à l'atteinte du plein développement.

Il va de soi qu'une politique cohérente de développement rural durable devra affronter avec succès les défis de la modernité en tablant sur la créativité, l'originalité et la vitalité. Sa mise en place devra encourager les activités créatrices d'emploi pour enrayer l'exode rural.

Stimulée par le désir du milieu de prendre en charge son développement, la TACA (Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches) a été créée avec la mission de «favoriser la concertation et la coordination des efforts de développement du secteur agroalimentaire de la région Chaudière-Appalaches». Pour le mieux-être de la population et de son territoire, elle devra remplir plus à fond son premier mandat qui est de «développer et véhiculer une vision commune du développement agroalimentaire dans un cadre de pérennité de l'agriculture, d'occupation du territoire et de développement durable». Cet organisme a un rôle de premier plan à jouer dans la confection d'une éventuelle politique de développement.

Dans l'immédiat, pour plusieurs entreprises laitières, le défi consiste à améliorer leur capacité de croissance et à conserver leurs acquis à travers ces changements, cela par un meilleur contrôle des coûts. Elles doivent également renforcer leur positionnement par rapport aux forces du marché. Pour y arriver, le transfert technologique demeure une solution incontournable, sur laquelle les intervenants du secteur doivent miser pour aider les entreprises à s'adapter à un environnement de plus en plus concurrentiel.

Régionalement, il faudra prioriser et soutenir financièrement et techniquement des entreprises laitières qui, dans les milieux déstructurés, adoptent des façons de faire pour s'adapter aux grands enjeux des années 2000. La balle est donc dans le camp des décideurs comme la TACA, le CRCD Chaudière-Appalaches, les MRC, et les ministères dans leur programmation annuelle d'action.

vos commentaires

© [GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001](#)

Mise à jour: 2001-01-15



Journées d'information en acériculture 2001

Alain Boily, agronome, conseiller régional en acériculture

Le MAPAQ vous invite à participer à l'une des cinq journées acéricoles qui auront lieu dans la région de la Chaudière-Appalaches au début 2001. Le thème de cette année est «Comment répondre aux besoins du marché tout en favorisant la rentabilité?». Dans le contexte actuel, il est également logique de se questionner sur l'accroissement de la productivité; c'est ce que nous ferons lors de ces journées d'information.

L'efficacité se définit comme la capacité de produire le maximum de résultats avec le minimum d'efforts et de dépenses. Connaître votre coût de production et les facteurs l'influençant vous aidera dans vos décisions d'affaires.

Étant donné que le sirop est considéré par les consommateurs comme un produit «discrétionnaire» (par opposition à un produit de première nécessité), la consommation des produits de l'érable est plutôt sensible aux variations de prix. Dans cette optique, ces journées vous permettront de mieux comprendre la dynamique actuelle de l'industrie, tout en précisant les éléments techniques susceptibles d'améliorer la valeur commerciale du sirop d'érable.

Les conférenciers traiteront des sujets suivants:

- Pourquoi et par quelle technique optimiser la valeur commerciale de vos sirops?
- Le mélange des sirops d'érable à la ferme, est-ce avantageux?
- Les facteurs qui influencent le plus votre efficacité et la productivité: l'huile, les capitaux empruntés, etc.
- L'ère spatiale à votre rescousse avec le géopositionnement par satellite (GPS).

Un document vidéo sur l'entaillage sera également disponible à chacune des journées d'information.

Le coût d'inscription est de 18\$ par personne, incluant le dîner et le cahier de conférences. La date limite d'inscription est le 17 janvier 2001. Faites parvenir votre inscription à l'adresse suivante: MAPAQ, a/s Alain Boily, 1115, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0. **Veillez préciser la journée choisie et joindre votre chèque à l'ordre de la «Société d'agriculture du comté de Montmagny».** Au plaisir de vous rencontrer!

Dates et lieux :

24 janvier 2001 : Club Aramis, 912, chemin du Mont-Granit, **Thetford Mines**

26 janvier 2001 : Auberge-Motel Bénédict Arnold, 18255, boulevard Lacroix Est, **Saint-Georges**

31 janvier 2001 : Centre sportif Le Bûcheron, 221, rue Saint-Louis, **Montmagny**

1er février 2001 : Les salles Parasol, 670, route 277, **Saint-Malachie**

2 février 2001 : Cabane à sucre Napert, 449, route Montgomery, **Saint-Sylvestre**

vos commentaires



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-01-12



Brigitte Parent: agricultrice entrepreneure de l'année

Roger Lamontagne, agronome, conseiller régional en développement du bioalimentaire et en établissement agricole

La réputation de la région de la Chaudière-Appalaches en matière d'entrepreneuriat n'est plus à démontrer. Cette particularité régionale s'exprime notamment en agroalimentaire, comme l'a récemment souligné la Fédération des agricultrices du Québec en attribuant le titre d'Agricultrice entrepreneure de l'année à madame Brigitte Parent, de la Ferme Parent et Lambert inc. de Saint-Isidore.

Élevée sur la ferme familiale à Saint-Bernard, détentrice d'un diplôme de l'ITA de La Pocatière, madame Parent est aujourd'hui propriétaire unique d'une entreprise porcine qui compte 175 truies, 720 places en pouponnière et 310 à l'engraissement. Que de chemin parcouru depuis l'achat de la petite ferme en 1995!

Et que d'obstacles surmontés! Lorsqu'est venu le moment d'acheter sa propre ferme, Brigitte Parent a rencontré deux difficultés majeures auprès des organismes de financement : la mise de fonds insuffisante et, plus sournoisement, le manque de confiance dans les capacités d'une jeune femme à assumer l'entière responsabilité du fonctionnement d'une ferme porcine. C'est grâce à sa détermination exceptionnelle et à quelques personnes qui lui ont finalement fait confiance qu'elle a fini par réaliser son rêve, après cinq années d'efforts parsemées de périodes de remise en question.

À nouveau, en 1999, Brigitte Parent devait se faire convaincante pour obtenir le financement nécessaire à son projet d'expansion. Cette fois, les résultats techniques et financiers honorables obtenus depuis le démarrage lui ont permis de prouver tout le sérieux et le potentiel de l'entreprise.

En plus de travailler 365 jours par année à la ferme, Brigitte Parent réussit à concilier harmonieusement vie familiale et engagement social. Mère de deux enfants, membre du conseil municipal et présidente du Comité d'embellissement et d'écologie de Saint-Isidore, elle partage les tâches familiales avec son époux, Marco Lambert, qui travaille à plein temps à l'extérieur et appuie Brigitte pour divers travaux à la ferme. Pour cette femme généreuse, l'implication dans son milieu s'est avéré un investissement fort profitable pour améliorer l'estime de soi, se tenir informée sur une multitude de sujets et sortir de la routine de l'entreprise.

Fière de ses réalisations, Brigitte Parent n'en caresse pas moins des objectifs plus ambitieux. À moyen terme, elle veut que la ferme, tout en gardant une dimension humaine, soit suffisamment rentable pour soutenir l'ensemble des besoins financiers de la famille. Et à long terme, elle rêve de pouvoir offrir à ses enfants, Sarah-Maude et Pierre-Olivier, la possibilité de s'établir en agriculture plus facilement que ce qu'elle a elle-même vécu.

Avec tous les atouts personnels et l'expérience dont elle dispose maintenant, nous n'avons aucun doute quant à l'atteinte des objectifs de Brigitte Parent. Son cheminement peut servir de modèle à plusieurs femmes et hommes qui aspirent à faire carrière en agriculture, et ainsi les encourager à poursuivre malgré les difficultés de parcours et à s'impliquer à fond dans la vie de leur communauté.

La Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAPAQ est fière de souligner la contribution exceptionnelle de Brigitte Parent dans le développement agroalimentaire ainsi que dans l'avancement de la cause féminine en agriculture. Souhaitons qu'un tel exemple favorise l'établissement de la relève agricole féminine et encourage un plus grand nombre d'agricultrices à s'impliquer dans les prises de décisions, tant dans l'entreprise familiale que dans les instances décisionnelles de leur communauté.

Félicitations, Brigitte!

vos commentaires



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-03-21



Réseau d'essais dans le maïs fourrager: invitation

Jean-Noël Couture, agronome, conseiller régional en grandes cultures

La Direction régionale du MAPAQ de la Chaudière-Appalaches désire mettre en place un réseau d'essais et d'introduction de pratiques agricoles de conservation dans la culture du maïs fourrager. Ce réseau comprendra trois fermes, situées dans différents secteurs de la région et aux prises avec un problème d'érosion hydrique. Le projet durera au moins deux ans, préférablement trois. Les pratiques agricoles qui seront mises à l'essai pourront différer d'un site à l'autre et seront axées principalement sur la rotation des cultures, le travail du sol et les cultures intercalaires. Les fermes participantes bénéficieront d'une aide technique et financière du MAPAQ.

La culture du maïs fourrager prend de l'expansion en Chaudière-Appalaches. C'est un aliment à forte teneur en énergie qui convient bien à l'alimentation des bovins. Cependant, cette culture est l'une des pires en ce qui concerne la dégradation des sols, puisqu'elle laisse très peu de résidus en surface. Conséquence: elle entraîne assez rapidement une baisse de matière organique et une destruction de la structure du sol, ce qui favorise l'érosion hydrique, c'est-à-dire l'entraînement des particules de sol par l'écoulement de l'eau de surface. Ce problème est sournois et peut créer des inconvénients majeurs et permanents dans les sols en pente. C'est donc une situation préoccupante en Chaudière-Appalaches.

De nombreux correctifs sont proposés dans la documentation sur le sujet: éviter les sols en pente, travailler le sol et semer perpendiculairement aux pentes, faire un semis direct ou un travail minimum du sol, travailler le sol au printemps seulement, utiliser des cultures intercalaires entre les rangs de maïs, etc. Cependant, plusieurs de ces solutions sont difficilement applicables ou n'ont pas fait l'objet d'études d'adaptation pour notre région. Il reste donc beaucoup de travail à faire pour arriver à résoudre la problématique de l'érosion hydrique en Chaudière-Appalaches.

Toute personne intéressée à participer au réseau d'essais est priée de communiquer le plus tôt possible avec Jean-Noël Couture, au (418) 839-9002, poste 240.

Collaboration: Donald Lemelin, ingénieur, conseiller régional en conservation des ressources

vos commentaires



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-01-12



Date parution

Agroenvironnement

Accueil vision

Les odeurs et la cohabitation, un mélange à surveiller

Donald Lemelin, ingénieur, conseiller régional en conservation des ressources

Vous êtes conviés, **les 30, 31 janvier et 1^{er} février 2001**, au Colloque «À l'AIR de la cohabitation, les odeurs: un défi à relever». Ce dernier aura lieu à trois endroits différents en Chaudière-Appalaches: le 30 au Club Aramis **de Saint-Lambert-de Lauzon**, le 31 au Restaurant Motel Le Journal de **Saint-Joseph-de-Beauce** et le 1^{er} au Centre sportif Le Bûcheron de **Montmagny**.

Petit à petit, le sujet des odeurs se répand sur la place publique, laissant place à des débats bien sentis entre citoyens et municipalités d'un côté et producteurs agricoles de l'autre. Le ton monte, nuisant ainsi à la saine cohabitation dans nos campagnes. Mais pour bien établir les bases d'un débat sain et enrichissant sur la cohabitation, mieux vaudrait s'informer davantage sur certaines prémisses. D'où proviennent les odeurs? Pourquoi sont-elles perçues plus intensément par certaines personnes et moins par d'autres? Comment peut-on atténuer les odeurs de façon simple? Quels sont les droits et responsabilités des intervenants en milieu rural? Où en est la recherche sur le contrôle des odeurs? Existe-t-il des ententes positives entre municipalités et producteurs, entre voisins et producteurs? Y a-t-il des producteurs qui utilisent des méthodes de réduction des odeurs qui fonctionnent? Voilà une foule de questions légitimes qui seront abordées au cours du colloque.

Pour participer à l'une ou l'autre des journées prévues, veuillez vous inscrire avant le 19 janvier en écrivant au MAPAQ, Centre de service Saint-Romuald, 1120, boul. de la Rive-Sud, Saint-Romuald G6W 5M6. Les frais d'inscription sont de 12\$ par personne; veuillez noter que les chèques doivent être fait au nom de «Fédérations de l'UPA de L.-B., R.-N., L.-M.».

Pour de plus amples renseignements, veuillez joindre Donald Lemelin (418-839-9002, poste 232), Céline Dupont (418-228-5588), Mélanie Rodrigue (418-872-0770), Marc Brouillette (418-872-0770) ou Claude Trépanier (418-856-3044). Les quatre derniers sont tous des agents agroenvironnementaux des fédérations de l'UPA de la région.

Nous espérons que cette journée saura vous éclairer sur l'état de la situation, et vous permettra ainsi de continuer d'être des acteurs majeurs dans la recherche de solutions favorisant une bonne cohabitation.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h15 Accueil et inscription

9h45 Mot d'ouverture; Étienne Pouliot, MAPAQ Saint-Joseph-de-Beauce

10h00 Odeurs: définition et source; Suzelle Barrington, Campus MacDonald de l'Université McGill

10h30 Droits et responsabilités de chacun (municipalités, producteurs et citoyens)

Saint-Lambert: Marlène Thiboutot, Confédération de l'UPA

Saint-Joseph: Pierre Giguère, UPA de la Beauce et Gaston Lévesque, MRC La Nouvelle-Beauce

Montmagny: Suzanne Benoît, UPA de la Côte-du-Sud et Roger Martel, ministère des Affaires municipales

11h20 Cohabitation en milieu rural: bilan et perspectives; Jean-François Aubin et Mathieu Forget, Université Laval

11h45 Dîner (sur place)

13h15 Solutions techniques existantes; Suzelle Barrington, Campus MacDonald de l'Université McGill

13h45 Les haies brise-vent: un potentiel intéressant pour réduire les odeurs émanant des complexes porcins; André Vézina, ITA La Pocatière et Donald Lemelin, MAPAQ Saint-Romuald

14h05 Tour d'horizon de la recherche; Roch Joncas, Institut de recherche et développement en agroenvironnement

14h35 Pause

14h45 Témoignages

Saint-Lambert: Victor Roy, municipalité de Honfleur, Émilien Lacasse et Gervais Fortier, producteurs agricoles

Saint-Joseph: Harold Gagnon et Jacques Thibault, producteurs agricoles

Montmagny: Victor Roy, municipalité de Honfleur et Émilien Lacasse, producteur agricole

15h45 Mot de la fin

Saint-Lambert: Jean-Marie Laliberté, UPA de Lévis-Bellechasse

Saint-Joseph: Jean-Denis Morin, UPA de la Beauce

Montmagny: Guy Lapointe, UPA de la Côte-du-Sud

16h00 Fin du colloque





vos commentaires



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-01-12



Le dossier des cours d'eau, comment s'y retrouver?

Donald Lemelin, ingénieur, conseiller régional en conservation des ressources

Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que les Fédérations de l'UPA de la Beauce et de Lotbinière-Mégantic sont heureux de vous inviter au Colloque sur les cours d'eau qui se tiendra le 16 janvier 2001 à la Salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Honoré-de-Shenley, et le 17 janvier au Manoir du Lac William de Bernierville.

Depuis que le Ministère n'intervient plus dans l'aménagement des cours d'eau, les municipalités s'y retrouvent seules avec une expertise plus ou moins développée. Les propriétaires riverains ne savent pas trop où s'adresser et quelles sont leurs responsabilités dans ce dossier. Parmi celles-ci, mentionnons la bande riveraine à respecter, le retrait des animaux des cours d'eau et la protection contre l'érosion des sorties de drainages, de fossés, de rigoles et de raies de curage.

Lorsqu'on observe les aménagements de cours d'eau récents, il est courant de voir des travaux non conformes aux règles de l'art. Ceci met en péril la stabilité des cours d'eau ainsi que tous les habitats fauniques qui s'y retrouvent. Le Colloque sur les cours d'eau traitera de tous les aspects juridiques, techniques et environnementaux relatifs à ces structures naturelles, qui constituent l'élément de base du drainage agricole. Votre propriété est traversée par un cours d'eau? Vous êtes donc concernés par cette journée d'information. Nous vous attendons en grand nombre.

Nous vous demandons de confirmer votre présence auprès de votre centre de service du MAPAQ, de madame Francine St-Hilaire (418-839-9002, poste 224), de la Fédération de l'UPA de la Beauce (418-228-5588) ou de la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic (418-872-0770).

Programme de la journée

10h00 Mot de bienvenue

10h10 Historique de la régie des eaux de surface; conférencier à déterminer

10h30 État de la situation actuelle dans la région; Donald Lemelin, MAPAQ

10h50 Définition et classification des cours d'eau au sens de la loi; Guy Brochu, MENV

11h05 L'entretien des cours d'eau: droits et responsabilités, méthodes et personnes ressources; Luc Dubreuil, MAPAQ

11h30 Le pourquoi et les méthodes d'abreuvement en retrait des cours d'eau: exemples concrets; Armand Gagnon ou Donald Lemelin, MAPAQ

12h00 Dîner

13h30 Bandes riveraines: définition. Nuisance ou avantage pour le producteur?; Richard Laroche, MAPAQ

13h50 Aspect faunique entourant les cours d'eau; Luc Major, FAPAQ

14h10 Mini pause-santé

14h20

16 janvier : Exemples de projets d'aménagement de cours d'eau; Richard Laroche, MAPAQ

17 janvier : Le point sur les eaux de laiterie; Michel Fortier, ingénieur, MAPAQ

14h55

16 janvier : Inventaire des possibilités de financement et ressources humaines pour réalisation de projets; Céline Dupont, UPA

17 janvier : Le point sur le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie; Michel Fortier, ingénieur, MAPAQ

15h30 Mot de la fin

vos commentaires



© [GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001](#)

Mise à jour: 2001-01-12



Date parution

HORTICULTURE

Accueil vision

Les marchés publics en Ontario

Luc Urbain, agronome, conseiller régional en horticulture

Le nombre de marchés publics en Ontario a connu une augmentation surprenante depuis dix ans. De 60 qu'ils étaient en 1988, ils sont récemment passés à 130. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (OMAFRA) et son partenaire, Farmers' Markets Ontario, ont étroitement collaboré pour mettre en place ces 70 nouveaux marchés publics.

Les marchés publics en Ontario n'ont pas tous l'ampleur du By Ward Market d'Ottawa, avec ses 200 étals et ses 100 000 clients la fin de semaine, ni celle du Guelph Farmers' Market, avec ses 80 entreprises présentes. Plusieurs des marchés sont à l'image du nombre de résidents de la région, comme le Seaway Valley Growers Farmers' Market de Cornwall, avec 15 producteurs, ou le Gananoque Farmers' Market, avec uniquement 10 producteurs. Les marchés ne sont pas non plus tous ouverts 7 jours par semaine. Le Saint Lawrence Farmers' Market de Toronto n'est ouvert que le samedi, et le Saint Catherine Farmers' Market offre ses produits les mardis, jeudis et samedis.

Plusieurs des nouveaux marchés ont doublé leurs ventes en seulement deux ans. Une étude faite dans le secteur nord de l'Ontario, au cours des dix dernières années, démontre que les ventes totales sont passées de 100 000\$ à 7 millions\$ dans cette région. Ces histoires à succès ne se répètent cependant pas pour tous les marchés. Même si ces derniers sont présentement l'objet d'un intérêt grandissant en Ontario, tout n'a pas toujours été aussi facile financièrement.

PETITE HISTOIRE DES MARCHÉS ONTARIENS

Le début des années 1900 a fait la gloire des marchés publics: ils étaient presque les seuls lieux d'approvisionnement en produits frais pour les consommateurs. L'arrivée des premiers supermarchés, il y a une cinquantaine d'années, l'amélioration du système de transport et la réfrigération accrue ont ensuite fortement miné la santé des marchés publics. De plus, les producteurs agricoles ont davantage opté, à cette période, pour la vente de leurs récoltes en vrac à des distributeurs. La chute de plusieurs marchés s'est ainsi amorcée.

Au milieu des années 1980, les consommateurs, désirant un contact plus direct avec les producteurs, ont recommencé à montrer de l'intérêt pour les marchés agricoles. En 1987, l'OMAFRA a délégué deux

employés pour s'occuper uniquement des marchés publics. De plus, il a appuyé financièrement la création de nouveaux marchés publics. Une association, Farmers' Markets Ontario, a été formée en 1991.

La création des nouveaux marchés publics n'a toutefois pas été l'affaire unique de deux partenaires. Les chambres de commerce, les sociétés d'agriculture, les clubs Lions et les municipalités ont aussi été mis à contribution. Ceci a été possible dès l'instant où tous les partenaires ont perçu les marchés publics comme un outil de développement économique régional. En effet, non seulement les producteurs agricoles y vendent-ils leurs produits, mais toute l'activité économique avoisinante y trouve aussi des avantages. Plusieurs petits commerces tels des boulangeries, des restaurateurs et des transformateurs sont nés près des marchés publics et y trouvent leur compte.

UNE SANTÉ PARFOIS FRAGILE

Le Marché By à Ottawa connaît cependant quelques difficultés. Depuis vingt ans, on note une baisse des ventes, un déclin de la clientèle et une diminution du nombre de producteurs à ce marché.

La baisse des ventes est principalement attribuable à une perte de confiance du public en regard de l'authenticité des marchés de maraîchers. De fait, près de la moitié des producteurs présents avant 1975 ont quitté le marché, laissant leur place à des commerçants. La ville d'Ottawa a cherché à inverser la tendance en 1995, en adoptant un arrêté municipal prévoyant que lorsque c'est la saison de récolte d'un produit cultivé localement, il ne peut seulement être vendu que par les producteurs. On a voulu, par cette loi, redonner une image positive au Marché By et reconquérir la confiance des consommateurs. Cependant, ce décret municipal est présentement contesté et se retrouve devant la Cour Supérieure.

Les marchés publics possèdent donc un riche passé en Ontario. Le Marché By d'Ottawa existe depuis 1830, et il demeure le plus ancien des marchés maraîchers à ciel ouvert sans interruption d'exploitation au Canada. Le Saint Lawrence Farmers' Market de Toronto a accueilli, quant à lui, ses premiers producteurs agricoles en 1803.

Les marchés publics en Ontario sont certes en constant développement, mais l'évolution «ratée» de plus anciens sites vers le commerce démontre que les consommateurs ne sont pas dupes et qu'ils désirent un contact direct avec celles et ceux vivant de la production de produits «vrais».

vos commentaires

© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001



Échéancier automne 2000: êtes-vous concernés ?

Jean-Noël Couture, agronome, conseiller en grandes cultures

Plusieurs exploitations agricoles devront détenir un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) pour épandre des engrais organiques ou minéraux au cours de la saison culturale 2001, en conformité avec le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA). Votre exploitation agricole est-elle visée par cet échéancier?

Pour une exploitation agricole existante, l'obligation de détenir un PAEF repose sur la première des deux éventualités suivantes:

- la demande d'un certificat d'autorisation comportant un changement de type d'élevage ou de mode de gestion des déjections, ou une augmentation de plus de 50 unités animales;
- le calendrier prévu au règlement.

Au cours de la saison culturale 2000, les exploitations agricoles en surplus de déjections animales situées dans le bassin versant de la rivière Chaudière, de même que les exploitations réceptrices de ces surplus, devaient détenir un PAEF pour se conformer au RRPOA.

Pour la saison culturale 2001, ce sont les exploitations agricoles en surplus, mais à l'extérieur du bassin de la Chaudière, et les exploitations réceptrices de ces surplus qui devront détenir un PAEF.

Les propriétaires d'exploitations agricoles dont la date de mise en application du PAEF était le 1er octobre 2000 devraient contacter et consulter au plus tôt, si ce n'est déjà fait, des organismes ou des conseillers offrant ce service. Ils devraient prendre entente avec la personne de leur choix, et donner un mandat de préparation de PAEF applicable au printemps 2001.

Le MAPAQ ne prépare pas de PAEF en Chaudière-Appalaches. Vous devez faire appel à des organismes agroenvironnementaux subventionnés, tels que Fertior et les clubs-conseils en agroenvironnement, ou à des consultants privés, à certaines coopératives agricoles, à certains fournisseurs d'intrants et à certains professionnels de pratique privée. Voici les coordonnées des organismes subventionnés par le MAPAQ offrant ce service en Chaudière-Appalaches.

Organismes subventionnés par le MAPAQ et offrant le service de PAEF en Chaudière-Appalaches:

Club agroenvironnemental des Bassins versants des rivières Bélair et Morency, Saints-Anges, 418-253-6558; Club agroenvironnemental de la Côte-du-Sud, La Pocatière, 418-856-1110, poste 251; Club agroenvironnemental des Etchemins, Lac-Etchemin, 418-625-9001; Club des rendements optimums de Bellechasse, Saint-Charles, 418-887-3292; Club-Conseil Beauce Agri-Nature, Saint-Georges, 418-226-3200; Club Ferti-Conseil Rive-Sud, Saint-Romuald, 418-525-0067; Club de fertilisation de la Beauce, Sainte-Hénédine, 418-935-3531; Club de fertilisation Chutes-Chaudière, Saint-Romuald, 418-834-9610; Club Optisol de Montmagny, Montmagny, 418-241-5205; Club Agro-Champs, Thetford Mines, 418-338-2108; Fertior, Saint-Bernard, 418-475-4475.

Tableau 1 : Résumé des échéanciers

TYPES D'EXPLOITATIONS	DATE LIMITE D'ÉPANDAGE SANS PAEF
<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitations en surplus de déjections animales dans le bassin de la Chaudière et exploitations réceptrices de ces surplus 	1er octobre 1999
<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitations en surplus de déjections animales à l'extérieur du bassin de la Chaudière et exploitations réceptrices de ces surplus 	1er octobre 2000
<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitations sur fumier liquide 	1er octobre 2001
<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitations de plus de 75 unités animales sur fumier solide 	1er octobre 2001
<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitations utilisant des engrais minéraux et cultivant : plus de 5 ha en pomme de terre plus de 5 ha en culture maraîchère plus de 15 ha en maïs-grain ou ensilage plus de 25 ha en culture autre que prairies, pâturages, maïs et céréales destinés au fourrage 	1er octobre 2002
<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitations comptant 75 unités animales et moins sur fumier solide (sauf les moins de 40 unités animales répondant à certains critères) 	1er octobre 2003

vos commentaires



© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-01-12



Le confort des vaches laitières

Michel Fortier, ingénieur, conseiller en génie rural

La vache laitière est un animal «intelligent» et sensible qui nécessite attention et douceur. Elle est capable de reconnaître les couleurs, les odeurs, et se souvient des bons ou mauvais traitements qui lui ont été prodigués et ce, même jeune.

Elle nécessite douze à quatorze heures de repos par jour (quatre à six heures de sommeil par jour) et dix à douze heures pour manger, boire, bouger, etc. Si ces besoins ne sont pas comblés, il y a baisse de productivité, accroissement des maladies, des blessures et des problèmes aux membres et aux pieds. La longévité de l'animal est aussi réduite.

L'inconfort de l'animal peut donc être à l'origine d'une foule de maux. C'est pourquoi il importe de bien identifier les sources d'inconfort. Les hésitations à se lever et à se coucher, les blessures, des séjours debout trop longs, des déplacements hésitants sont autant d'indices d'inconfort. Entre les traites, 80 à 85% des vaches du troupeau doivent être couchées à un moment ou l'autre, sinon, posez-vous des questions. Les principales sources d'inconfort sont donc liées à l'ambiance (éclairage, ventilation, bruit, etc.), aux attitudes (douceur, brusqueries, etc.) et au logement (stalles ou logettes de mauvaises dimensions, etc.).

Côté logement, dans les fermes québécoises, les vaches sont principalement logées dans des étables à attaches. Dans ce type d'étable, des stalles trop étroites et trop courtes peuvent causer bien des problèmes. Ces stalles doivent être dimensionnées selon le poids des animaux; plus un animal est gros et pesant, plus il requiert des stalles de dimensions supérieures.

Pour des troupeaux plus importants, l'étable à logettes est recommandée. À compter de 60 vaches, selon diverses analyses réalisées, et en tenant compte des préférences de l'éleveur, l'étable à logettes peut devenir intéressante. Les principaux avantages de ce mode de stabulation sont:

- des vaches en meilleure condition physique (grâce à l'exercice);
- une traite plus facile pour le vacher;
- un système de traite avec ligne basse plus performant que le lactoduc conventionnel.

Les tableaux ci-joints présentent les dimensions recommandées pour les stalles et logettes selon le poids des animaux concernés.

Tableau 1 : Dimension des stalles Sans dresseur					
Poids de l'animal		Largeur		Longueur	
kg	lb	mm	po	mm	po
200-300	440-600	750-900	30-36	1350	54
365	800	1010	40	1400	56
455	1000	1100	44	1400-1500	56-60
545	1200	1200	48	1500-1600	60-64
635	1400	1350	54	1600-1700	64-68
730	1600	1400	56	1700-1800	68-72
820	1800	1500	60	1800-1850	72-74

Tableau 2 : Dimension des logettes						
Âge	Poids ±		Largeur		Longueur	
(mois)	kg	lb	mm	po	mm	po
6-8	160-220	350-490	750	30	1500	60
9-12	220-300	490-660	825	33	1600	64
13-15	300-360	660-780	950	38	1800	72
16-20	360-455	780-1000	1050*	42*	1900*	76*
20-24	455-545	1000-1200	1150*	46*	2000*	80*
+ 24	545-680	1200-1500	1200*	48*	2100*	84*
	+ 680	+ 1500	1200*	48*	2250*	90*

* Si les vaches peuvent se déplacer la tête latéralement.
Si seulement le déplacement vers l'avant est possible, ajouter 12 à 18 pouces.

Abréviations:
kg=kilogramme, lb= livre, mm=millimètre, po=pouce

Selon diverses études, si l'animal a le choix du type de couchette, il choisira invariablement l'endroit le plus confortable. Ainsi, la vache préférera une couchette moelleuse (par exemple, 5 centimètres de litière ou un matelas) aux tapis de caoutchouc et au plancher de béton.

Dans une stalle ou une logette confortable, la vache passera environ quatorze heures par jour en position couchée, tandis qu'elle ne se couchera que sept heures sur un pavé de béton.

Donc, pour éviter ou corriger les problèmes, le producteur doit observer ses animaux (comportements et blessures) et identifier les sources d'inconfort. Le comportement humain à l'égard des animaux est aussi primordial : un comportement humain inadéquat pourrait faire baisser la production laitière de 15 à 20%.

Le logement et la régie de l'étable sont également fondamentaux; le suivi chez des producteurs québécois l'a largement démontré. À titre d'exemple, mentionnons des augmentations moyennes de production laitière de 1500 kilogrammes/vache en un an, à la suite du transfert des vaches dans une étable plus adéquate.

Mentionnons aussi cet autre producteur qui, du seul fait d'avoir transféré des vaches dans des stalles plus confortables, a vu sa moyenne de production s'accroître de 4 kilogrammes/vache/jour. N'oubliez pas qu'améliorer le confort des animaux se traduit invariablement par une augmentation directe de la rentabilité de votre entreprise.

Pensez-y bien!

vos commentaires

© GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - 2001

Mise à jour: 2001-01-12



Trouvaille de bergerie

Denis Brouillard, agronome, conseiller en développement des productions animales

La Chaudière-Appalaches peut s'engorgueillir de compter une ferme finaliste au concours Trouvaille de bergerie, organisé dans le cadre du Symposium ovin bisannuel. En effet, Josée Potvin et Alain Boutin, de la Ferme Muranlain de Saint-Bernard, ont reçu une plaque en reconnaissance de l'importance de leur trouvaille.

Dans le cas de cette ferme, c'est Josée Potvin qui a imaginé utiliser une clôture à neige de plastique pour divers usages. Elle s'en est servi pour trier les femelles des mâles, comme corral portatif et pour isoler des brebis prêtes à agneler. Alain Boutin et Josée Potvin gardent un troupeau de 115 brebis Dorset acères pur sang.

Les trouvailles des concurrents du concours sont évaluées selon les critères suivants: l'originalité, la simplicité de réalisation, la transférabilité et le coût de réalisation. Lors de l'édition 2000 de ce concours, 16 fermes ont présenté 21 trouvailles. Seulement trois finalistes ont été dévoilés, dont l'entreprise gagnante, la Ferme Germanie de Plessisville. L'excellent classement de la Ferme Muranlain est donc digne de mention.

Nous félicitons la Ferme Muranlain pour cette trouvaille. Nous espérons que d'autres producteurs et productrices profiteront de ce progrès technique pour faciliter leur travail en bergerie.

 vos commentaires

Mise à jour: 2001-01-12